

Tipaza, le 08/08/2023

R E F: AT/DO- TIP/SD-TECH / 268 / 2023.

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

SOUKHAL ALI

OBJET: mise en demeure.

Entreprise: SOUKHAL ALI.

Adresse: Rue Keramouche Djilali Bourkika .

Marché à commande: N°15/2022.

Suite à votre absence injustifiée aux travaux de construction lignes d'abonnés FTTH malgré votre engagement, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous invite à vous présenter au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de la réception de présente mise en demeure pour régularisation de votre situation.

Meilleures Salutations



P. Bouv
Sous Directeur Technique
D.O.T - TIPAZA
Signé:

MOULOUDJENE Abdelrahmane

09 AOÛT 2023